

Pour l'année scolaire 2010-2011, la proportion annuelle d'élèves absenteïstes (absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus dans le mois) est de 2,6 % dans les collèges, de 6,9 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 14,8 % dans les lycées professionnels (LP). Il y a peu de différence par rapport à l'année précédente excepté pour le mois d'octobre, en forte augmentation pour les lycées et les LP, au moment du mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites.

Cette proportion moyenne d'élèves absenteïstes varie fortement d'un établissement à l'autre : l'absentéisme touche moins de 1,6 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 13 % en janvier 2011, et 30 % en octobre 2010.

Le temps d'enseignement perdu à cause de l'absence des élèves, quel que soit le motif, varie, entre septembre 2010 et avril 2011, de 3,5 % à 11,7 %. Lorsque les absences non justifiées sont seules prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe de 0,8 % à 1,9 %, avec un pic à 3 % en octobre 2010.

L'absentéisme lourd reste limité : il s'établit, en moyenne, autour de 1 % sur l'ensemble des établissements, et n'atteint jamais 2 %.

L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011

Entre septembre 2010 et avril 2011, 2,6 % des collégiens, en moyenne, ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois et peuvent être considérés comme « absenteïstes » (voir encadré « La notion d'absentéisme » p. 5). Cette proportion varie sensiblement d'un mois sur l'autre : elle évolue entre 1,9 % et 3,2 %, point culminant en janvier 2011. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux d'absentéisme moyen est de 6,9 %. Il varie de 3,3 % à 6,3 %, si l'on exclut le pic à 16,8 % en octobre 2010. Dans les lycées professionnels (LP), ce taux moyen est de 14,8 % et varie entre 10,2 % et 14,3 %, à l'exception d'octobre 2010, qui culmine à 28,8 %. Cette brusque, et ponctuelle, augmentation de l'absentéisme en octobre est à imputer, comme le signalent les établissements, aux mouvements de grève généralisée (lycéens et transports) contre la réforme des retraites

(tableau 1). Ce mois d'octobre mis à part, ces valeurs sont globalement très proches de celles observées en 2009-2010. Il est à noter que cette étude statistique porte en partie sur une période antérieure à la loi du 28 septembre 2010, dite loi Ciotti.

Moins de 1,6 % d'élèves absenteïstes dans la moitié des établissements, toute l'année

La proportion d'élèves absenteïstes est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. Entre septembre 2010 et avril 2011, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme est toujours inférieur à 1,6 %. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, il dépasse 10 %, excepté en septembre (tableau 2).

TABLEAU 1 – Proportion d'élèves absenteïstes par type d'établissement en 2010-2011 (en %)

	2010-2011			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,9	3,3	10,2	3,2
Octobre	2,6	16,8	28,8	8,7
Novembre	2,8	5,6	14,3	4,8
Décembre	2,6	5,9	11,3	4,3
Janvier	3,2	6,1	14,3	5,2
Février	2,3	5,6	13,0	4,2
Mars	3,1	6,3	14,1	5,1
Avril	2,5	5,8	12,4	4,4

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

TABEAU 2 – Distribution de la proportion des élèves absents en 2010-2011 (en %)

	2010-2011		
	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Septembre	0,6	2,6	8,4
Octobre	1,4	6,9	30,1
Novembre	1,3	4,8	13,4
Décembre	1,5	5,2	12,1
Janvier	1,6	5,7	13,4
Février	1,4	4,3	10,1
Mars	1,6	5,9	12,0
Avril	1,6	4,9	11,6

Lecture : la médiane est le seuil qui partage le nombre des établissements par la moitié ; 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (2,6 % en septembre 2010), et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (8,4 % en septembre 2010).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés.

En janvier 2011, la moitié des établissements ont moins de 1,6 % d'élèves absents, alors que, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 13,4 %. La moyenne est de 5,2 %. Elle est nettement supérieure à la médiane, ce qui indique une forte concentration du phénomène. De plus, dans près d'un quart des établissements, on ne dénombre aucun élève absent.

Toujours trois fois plus d'absentéisme dans les lycées professionnels

Le taux d'absentéisme est sensiblement différent selon le type d'établissement. Il est le plus élevé dans les lycées professionnels. En janvier 2011, les LP ont, en moyenne, 14,3 % d'élèves absents non justifiés quatre demi-journées ou plus, contre 6,1 % dans les LEGT et 3,2 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges comptent moins de 1,1 % d'élèves absents et la moitié des LEGT moins de 2,8 %, cette proportion

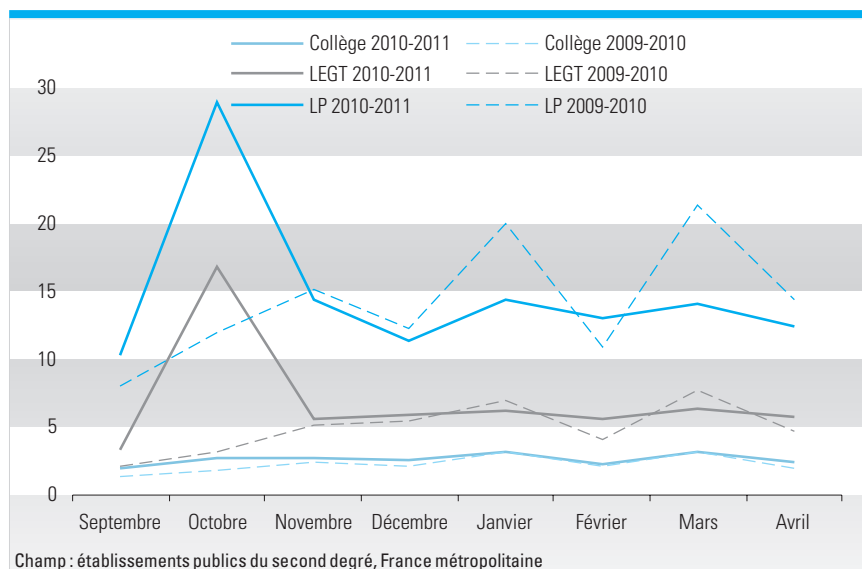
atteint 9,3 % pour la moitié des lycées professionnels. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 42,2 % d'élèves absents en janvier 2011, contre 14,5 % en LEGT et 8,3 % en collège.

Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. En 2010-2011, les collèges connaissent deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et cinq fois moins que les lycées professionnels. Une orientation plus ou moins désirée, mais aussi un temps de transport plus élevé,

conduisent à un absentéisme plus accentué en lycée professionnel¹.

Si l'on compare l'absentéisme entre 2009-2010 et 2010-2011, la différence la plus remarquable concerne les lycées (LEGT et LP) pour les mois d'octobre, du fait de la forte augmentation en octobre 2010 due aux mouvements sociaux. Sinon, le taux d'absentéisme varie peu, excepté pour les LP qui enregistrent une baisse de plus de six points en janvier et en mars 2011 par rapport à l'année précédente (graphique 1). Si l'on considère uniquement le mois de janvier comme référence, l'absentéisme a amorcé une légère baisse ces trois dernières années, essentiellement imputable à celle

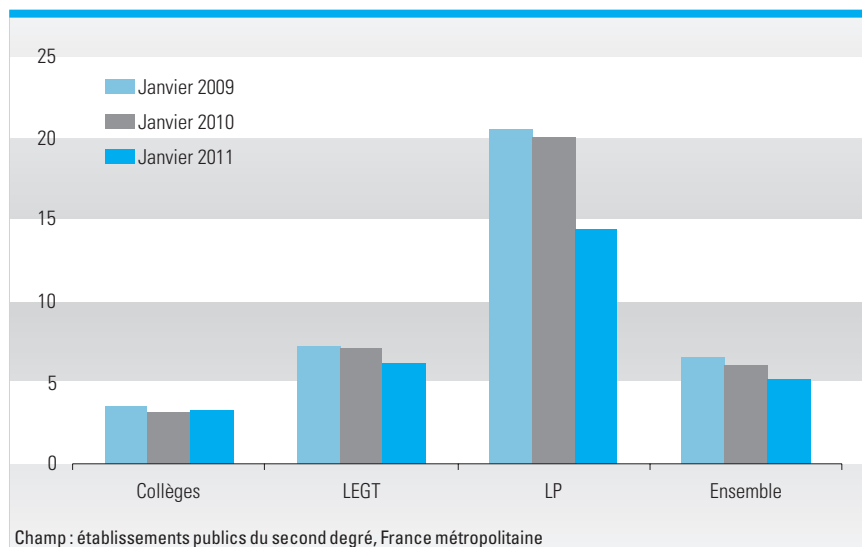
GRAPHIQUE 1 – Comparaison mensuelle entre 2009-2010 et 2010-2011 de la proportion d'élèves absents par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

GRAPHIQUE 2 – Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2009, 2010 et 2011, par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

1. Rapport MACHARD, « Les manquements à l'obligation scolaire », janvier 2003, pp. 17-31.

des LP. Ainsi, la proportion d'élèves absenteïstes pour l'ensemble des établissements est de 6,6 % en janvier 2009, puis de 6,0 % en janvier 2010 et elle est de 5,2 % en janvier 2011 (*graphique 2*).

Les élèves perdent en moyenne 7 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences, quel qu'en soit le motif

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 7 % du temps d'enseignement. Entre septembre 2010 et avril 2011, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,5 % à 11,7 % (*tableau 3*). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent 6,2 % de leur temps d'enseignement, alors que les LEGT en perdent 7,5 %, et que les LP, les plus touchés, perdent en moyenne 11 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année.

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdu ne dépasse pas 3 %, tous types d'établissements confondus et sur l'ensemble de l'année.

Le temps d'enseignement perdu est étroitement lié au taux d'absentéisme : ainsi en octobre 2010, point culminant de l'absentéisme pour les LEGT et les LP, la proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées est de 5,7 % en LEGT et de 9,6 % en LP alors que, le reste de l'année, elle ne dépasse jamais 3 % dans les LEGT et 5 % dans les LP (*tableau 4*). Cependant, du fait du calendrier des vacances scolaires, le lien n'est pas parfait, car un élève court plus de risques d'atteindre les quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Ainsi, la proportion d'heures d'enseignement perdu est relativement faible en janvier (1,3 %), alors que ce mois a un taux d'élèves absenteïstes plutôt élevé (5,2 %) au regard des autres mois de l'année. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdu

TABLEAU 3 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences tous motifs par type d'établissement en 2010-2011 (en %)

	2010-2011			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	3,0	3,2	6,8	3,5
Octobre	4,7	13,6	19,4	8,1
Novembre	4,3	5,3	8,8	5,0
Décembre	8,4	10,0	12,2	9,1
Janvier	6,3	6,8	10,8	6,9
Février	6,2	7,0	10,3	6,8
Mars	4,3	5,8	8,4	5,0
Avril	12,9	8,1	11,0	11,7

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

TABLEAU 4 – Proportion d'heures d'enseignement perdu pour absences non justifiées par type d'établissement en 2010-2011 (en %)

	2010-2011			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,8	2,3	0,8
Octobre	1,1	5,7	9,6	3,0
Novembre	0,8	1,4	3,4	1,2
Décembre	1,3	2,7	4,4	1,9
Janvier	0,9	1,6	3,3	1,3
Février	1,1	2,0	4,0	1,6
Mars	0,8	1,5	3,2	1,2
Avril	1,3	2,6	4,9	1,9

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

(1,9 %), avril, qui comprend des vacances scolaires, compte un taux d'absentéisme plus bas (4,4 %).

Au-delà de ses propres absences, un élève perd aussi du temps d'enseignement lorsque celui-ci ne peut être dispensé : non-remplacement d'enseignants absents ou fermeture des établissements (*voir l'encadré « Le temps d'enseignement non assuré durant l'année scolaire 2010-2011 », p. 5*). En 2010-2011, la part de temps d'enseignement perdu en raison d'heures d'enseignement non assurées, que ce soit pour fermeture totale de l'établissement ou non-remplacement des enseignants absents, est évaluée à 4,3 % du temps d'enseignement dans les collèges, 5,8 % dans les lycées professionnels et 6,8 % dans les LEGT.

Dans ce total, le pourcentage d'heures non assurées pour cause de non-remplacement

des enseignants est de 3,3 % au collège, de 2,4 % en LEGT, et de 3,3 % en LP.

L'absentéisme lourd touche 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements, excepté en octobre 2010 où elle atteint 1,8 %. Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2010-2011, le taux d'absentéisme lourd dans les collèges se situe par mois autour de 0,5 % sans jamais dépasser 0,8 % ; dans les LEGT, il reste autour de 1 % sauf en octobre 2010 où il culmine à 2,4 %.

TABLEAU 5 – Absentéisme lourd : proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées, par type d'établissement en 2010-2011 (en %)

	2010-2011			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,4	1,6	0,6
Octobre	0,4	2,4	8,4	1,8
Novembre	0,5	1,0	3,2	0,9
Décembre	0,3	0,6	2,1	0,6
Janvier	0,7	1,1	3,8	1,1
Février	0,4	0,8	2,6	0,8
Mars	0,8	1,2	4,0	1,3
Avril	0,5	0,8	2,4	0,8

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Dans les lycées professionnels, il varie de 1,6 % à 4,0 %, avec un pic à 8,4 % en octobre 2010 (tableau 5).

Cet absentéisme lourd est, lui aussi, très inégalement réparti. En effet, tous types d'établissements confondus et quel que soit le mois, la moitié des établissements ont moins de 0,2 % d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par mois, tandis que, dans un établissement sur dix, le taux d'absentéisme lourd dépasse toujours 1 % et même 2,2 % cinq mois sur huit. En octobre 2010, un dixième des établissements ont 3,4 % d'élèves absents plus de dix demi-journées de façon non justifiée. Par ailleurs, cinq mois sur huit, la moitié des LP ont un taux d'absentéisme lourd supérieur à 1 %.

Proportionnellement à leur taux d'absentéisme, ce sont les collèges qui signalent le plus les absentéistes

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire prévoit que les chefs d'établissement signalent les élèves concernés à l'inspection d'académie (voir l'encadré « Gestion des absences et prévention de l'absentéisme », p. 6). Dans les faits, en raison de la complexité de la gestion de l'absentéisme au sein de l'établissement, tous les élèves absentéistes ne sont pas systématiquement signalés à l'inspection académique.

La proportion moyenne par type d'établissement d'élèves signalés est effectivement toujours moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, sur l'ensemble de l'année scolaire.

Le taux d'élèves signalés à l'inspection académique varie peu dans les collèges et dans les LEGT, oscillant entre 0,3 % et 0,4 %, sauf en octobre 2010 pour les LEGT. Dans les LP, ce taux varie de 0,8 % à 1,7 %, maximum atteint en mars 2011 (tableau 6).

Les collèges sont les établissements où l'écart entre le signalement et le taux d'absentéisme est le plus faible. En 2010-2011, la proportion d'élèves absentéistes est huit fois plus importante que celle d'élèves signalés dans les collèges, et dix-huit fois plus dans les lycées (LP comme LEGT).

TABEAU 6 – Proportion d'élèves signalés à l'inspection académique - source établissement en 2010-2011 (en %)

	2010-2011			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,2	0,0	0,3	0,2
Octobre	0,3	1,3	0,9	0,7
Novembre	0,4	0,4	0,8	0,4
Décembre	0,2	0,3	0,7	0,3
Janvier	0,4	0,4	1,6	0,5
Février	0,3	0,3	0,8	0,4
Mars	0,4	0,3	1,7	0,5
Avril	0,4	0,3	0,9	0,4

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

La différence de proportions d'élèves signalés entre collèges et lycées s'explique vraisemblablement par l'âge des élèves qui les fréquentent. En effet, on peut formuler l'hypothèse que plus les élèves sont jeunes, plus l'établissement se sent dans l'obligation de souscrire à une politique de signalement renforcée.

Dans l'enseignement privé comme dans l'élémentaire, pratiquement aucun élève n'est signalé à l'inspection académique

Pour compléter ces données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les inspections académiques de France métropolitaine sur les premier et second degrés publics et privés (voir l'encadré « Présentation des enquêtes » p. 6).

Dans l'enseignement élémentaire, le pourcentage d'élèves signalés aux inspections académiques pour absentéisme est très faible : il varie de 0,01 % à 0,03 % (janvier et juin 2011) dans le secteur public ; dans le privé, il atteint 0,01 % uniquement en janvier 2011.

Dans l'enseignement secondaire privé : en 2010-2011, le pourcentage d'élèves signalés oscille entre 0,02 % et 0,03 %, et atteint 0,04 % seulement en mai 2011.

Dans l'enseignement secondaire public, la part d'élèves signalés est dix fois plus importante. Elle varie, selon les mois, entre 0,2 % et 0,5 %, que ce soit pour les collèges ou pour les lycées (LEGT et LP) (tableau 7). Ces taux sont très proches de ceux présentés à partir des déclarations des chefs d'établissement (cf. supra).

TABEAU 7 – Pourcentage d'élèves signalés à l'inspection académique - source IA - en 2010-2011 (en %)

	2010-2011		
	Collège	Lycée	Ensemble
Septembre	0,21	0,29	0,22
Octobre	0,26	0,41	0,31
Novembre	0,33	0,46	0,36
Décembre	0,31	0,40	0,33
Janvier	0,40	0,48	0,43
Février	0,35	0,38	0,36
Mars	0,36	0,47	0,37
Avril	0,37	0,36	0,36
Mai	0,42	0,38	0,40
Juin	0,38	0,20	0,28

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête auprès des inspections académiques sur les élèves signalés pour absentéisme

Pour 2010-2011, le taux moyen d'élèves de l'enseignement secondaire public signalés à l'inspection académique sur l'ensemble des départements de France métropolitaine est de 0,3 %.

Par ailleurs, toujours dans le second degré public pour l'année 2010-2011, le taux de signalement par département dépasse rarement 1 %. Seule la Marne déclare un taux moyen d'élèves signalés qui dépasse 2 %. Quatre départements comptent en moyenne de 1 % à 2 % d'élèves signalés (Moselle, Rhône, Vaucluse, Territoire de Belfort). Ce taux varie de 0,3 % à 1 % pour douze départements (Aisne, Doubs, Indre, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Oise, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Vosges, Essonne et Haute-Corse). Pour l'ensemble des autres départements, il reste inférieur à 0,3 % (taux moyen sur l'ensemble des départements de France métropolitaine). Ces taux peuvent indiquer l'ampleur variable du phénomène de l'absentéisme selon le département, mais aussi traduire des pratiques de signalements différentes. L'enquête menée auprès des inspections académiques permet aussi de mesurer la récurrence, par le repérage des élèves ayant

déjà été signalés au cours de l'année, dans le total d'élèves signalés un mois donné. Entre octobre 2010 et juin 2011, les élèves « récidivistes », c'est-à-dire les élèves signalés pour la deuxième fois de l'année, représentent, en moyenne, plus de 50 % des collégiens signalés et 45 % des lycéens signalés.

Selon le mois, la proportion de récidivistes parmi les élèves signalés varie de 32 % à 63 % dans les collèges, maximum atteint en avril 2011, et dans les lycées, elle passe de 25 % à 55 % en février 2011 puis décroît jusqu'à 41 % en juin 2011.

En tenant compte de la proportion d'élèves signalés (environ 0,3 %), les récidivistes un mois donné représentent moins de 0,2 % de l'ensemble des élèves.

**Sophie Cristofoli et
Alexia Stefanou, DEPP B3**

Pour en savoir plus

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

La notion d'absentéisme

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de *quatre demi-journées d'absence non justifiées* par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Jusqu'à la rentrée 2008, c'est la notion d'absence non régularisée qui avait été retenue pour définir l'absentéisme, une absence pouvant être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.

Depuis septembre 2008, c'est la notion d'absence non justifiée qui définit l'absentéisme.

Une absence non justifiée est une absence sans motif ou pour laquelle le motif fourni est considéré comme non légitime.

Ce changement de définition du calcul de l'absentéisme entraîne une rupture de série à partir de la rentrée 2008. La comparabilité avec les données antérieures n'est pas assurée.

Définitions autour de l'absentéisme

Les données suivantes sont établies pour chaque établissement :

- le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total ;
- le **taux d'absentéisme lourd** est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total ;
- le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion **d'élèves signalés à l'inspection académique** pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes. En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à l'inspection académique tous les élèves absentéistes.

Le temps d'enseignement non assuré durant l'année scolaire 2010-2011

Afin de mesurer le temps d'enseignement non assuré, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance réalise une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 900 établissements du second degré public sur les absences non remplacées des enseignants et sur le temps de fermeture des établissements.

En 2010-2011, le pourcentage d'heures non assurées (toutes causes confondues) s'établit à 5,3 % (soit 1,9 semaine) comme en 2009-2010, après avoir été de 4,8 % (soit 1,7 semaine) en 2008-2009 et 5,5 % (soit 2 semaines) en 2007-2008. On observe que la tendance à la baisse amorcée en 2003-2004 (le pourcentage d'heures non assurées était de 7,6 %, soit 2,7 semaines) est aujourd'hui arrêtée : le pourcentage d'heures non assurées semble se stabiliser autour de 5 %.

Cette baisse jusqu'en 2008-2009 résulte notamment des mesures visant à réduire les fermetures totales d'établissements, particuliè-

rement en lycées généraux et technologiques. Ce phénomène s'explique sans doute par la volonté de « reconquête » du mois de juin. Depuis 2003-2004, le nombre de jours moyens de fermeture totale des établissements, tous types confondus, a baissé : il est de 2,2 % en 2010-2011 (soit 0,8 semaine) et de 2,1 % en 2009-2010 (soit 0,7 semaine), après avoir atteint 3,7 % soit 1,3 semaine en 2003-2004.

Après une baisse sensible en 2006-2007, le pourcentage d'heures non assurées pour non remplacement des enseignants est stable : il se maintient autour de 3 % (soit une semaine), son niveau le plus bas depuis 1995-1996, après avoir atteint 3,8 % (soit 1,3 semaine) en 2005-2006. Ce phénomène s'explique par la mise en place des protocoles de remplacements de courte durée conformément au décret du 26 août 2005.

Proportion d'heures d'enseignement non assurées dans les établissements publics du second degré (en %)

	2010-2011				2009-2010			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Fermeture totale de l'établissement	1,0	4,4	2,5	2,2	1,1	3,4	2,9	2,1
Non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	0,5	0,5	0,7	0,5	0,4	0,6	0,8	0,6
Non-remplacement des enseignants absents pour formation	0,8	0,6	0,9	0,8	1,0	0,7	1,1	0,9
Non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	2,0	1,3	1,7	1,8	1,9	1,3	1,6	1,7
Total	4,3	6,8	5,8	5,3	4,3	6,0	6,4	5,3
<i>Dont % d'heures non assurées pour non-remplacement des enseignants</i>	<i>3,3</i>	<i>2,4</i>	<i>3,3</i>	<i>3,2</i>	<i>3,3</i>	<i>2,6</i>	<i>3,5</i>	<i>3,2</i>

Lecture :

- fermeture totale de l'établissement : organisation d'examen nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ;
- fonctionnement du système : enseignants mobilisés par l'organisation d'examen ou leur participation aux commissions statutaires ;
- raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence, grève etc.).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MENJVA-MESR DEPP, enquête annuelle auprès des établissements sur les absences non remplacées des enseignants

Gestion des absences et prévention de l'absentéisme

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Dans les collèges et les lycées publics, les conseillers principaux d'éducation (CPE) gèrent les absences sous l'autorité du chef d'établissement. Ils prennent note des absences et ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point régulièrement en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

La loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010, dite loi Ciotti, visant à lutter contre l'absentéisme scolaire modifie l'article L. 131-8 du Code de l'éducation qui fixe les obligations d'assiduité auxquelles les enfants scolarisés sont astreints. Ces obligations concernent à présent tous les élèves mineurs, qu'ils soient ou non soumis à l'obligation scolaire.

En cas d'absentéisme de l'élève, le chef d'établissement saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) afin qu'il adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant.

En application de l'article L. 222-4-1 du Code de l'action sociale et des familles, le président du conseil général peut proposer, de sa propre initiative ou sur saisine de l'autorité compétente en matière d'éducation, la signature d'un contrat de responsabilité parentale (CRP) qui rappelle les obligations des titulaires de l'autorité parentale et comporte toute mesure d'aide et d'actions sociales de nature à remédier à la situation.

Par ailleurs, l'autorité compétente en matière d'éducation a le pouvoir de saisir le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales (ODPF) en vue d'une suspension ou d'une suppression des allocations familiales, article L. 552-3 du Code de la sécurité sociale. Cette saisine peut intervenir parallèlement à la proposition de signature d'un CRP émanant du président du conseil général.

De plus, le procureur de la République peut être saisi de faits susceptibles de constituer une infraction pénale.

Le décret d'application de la loi Ciotti datant du 23 janvier 2011, l'influence de ce changement de contexte ne peut être mesurée pour l'année scolaire 2010-2011.

Présentation des enquêtes

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse atteint presque 60 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables.

La seconde enquête, auprès des inspections académiques, concerne les dix mois de l'année scolaire mais ses résultats présentent une certaine fragilité. Trente-trois départements n'ont pas renseigné l'enquête en 2010-2011, dont sept qui comptent d'importants effectifs d'élèves (Seine-Saint-Denis, Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Pas-de-Calais et Bouches-du-Rhône). Certaines académies arrivent toutefois à avoir de bons taux de réponse, notamment : Toulouse, Lyon, Strasbourg, ainsi que Besançon et la Corse.